

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 janvier 2016 à 20h30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Erwan BRACCHI (départ à 22h30), Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET

EXCUSES : Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à Fabien ORCEL, Pascale CHOTEL donne pouvoir à Jean-Michel DREVET

Bruno BESANÇON, a été élu secrétaire de séance.

1. Complément pour demande de subvention DETR : Plan de financement sécurisation carrefour Molière
Monsieur le maire présente le dossier. Approuvé à l'unanimité

2. Présentation plan de financement pour accessibilité salle des Fêtes et demande de subvention DETR
Monsieur le maire présente le dossier. Approuvé à l'unanimité

3. Complément pour demande de subvention DETR : Plan de financement plateau sportif
Monsieur le maire présente le dossier. Approuvé à l'unanimité

Monsieur le maire précise que les demandes de subvention DETR seront hiérarchisées comme suit :

- a) Plateau sportif : 3 555 € demandés
- b) Carrefour de la Molière : 2 864 € demandés
- c) Accessibilité : 4 364 € demandés.

Dans le cas où une subvention ne serait pas accordée la demande sera réitérée en 2017

4. Modification de la délibération pour l'exonération de la TA sur les abris de jardin

Un courrier d'abrogation de la précédente délibération sera envoyé à la DDT car la délibération prise n'est pas conforme. Il n'y aura donc pas d'exonération sur 2016. Une délibération sera prochainement proposée pour redéfinir le taux d'exonération pour l'année 2017.

5. SEDI : Eclairage public secteur Pignière

Pas de décision pour ce projet en 2016. Il sera réétudié en 2017

6. SEDI : Eclairage public abords mairie et signature de convention ; annule et remplace la délibération 2015-34

Monsieur le maire explique que l'éclairage du nouveau bloc mairie a été intégré au 1^{er} projet. Approuvé à l'unanimité.

7. Signature d'une convention avec le SIVU du groupe scolaire pour mise à disposition de personnel

Monsieur le maire précise qu'il s'agit du personnel en charge de l'entretien sanitaire des bâtiments publics. Approuvé à l'unanimité

8. Désignation des élus pour le groupe de travail communautaire « Elaboration » PLUI

Le conseil désigne à l'unanimité :

Titulaire : Marcel Berthier

Suppléant : J.M. Drevet

9. Délibération pour retrait de la communauté Bièvre Isère et l'adhésion à la CAPI

Monsieur le maire explique que suite à la fusion de blocs à blocs entre les communautés de communes de la Bièvre celle du pays St Jeannais, notre 1^{ère} délibération est caduque et que de ce fait il faut à nouveau délibérer. Le conseil approuve le projet à l'unanimité

10. Vote du Budget assainissement

Monsieur Michel Perret, adjoint aux Finances présente le dossier. Approuvé à l'unanimité

11. Désignation délégués commission intercommunales

Le conseil désigne à l'unanimité :

	COMMISSIONS	Prénoms NOMS
1	Economie, Agriculture, Commerce, Artisanat, Tourisme, Aménagement Numérique	Bruno Besançon
2	Administration Générale et Ressources (RH, Commande Publique, Finances et Prospective Financière, Mutualisation)	Florence Mandon
3	Aménagement du Territoire, Urbanisme, PLUi, Habitat et Logement	Marcel Berthier
4	Développement Durable, Mobilités, Chartes Forestières, Etangs	Fabien Orcel
5	Famille, Petite Enfance, Solidarités, Proximité, Cohésion Sociale et Services au Public,	Pascale Chotel
6	Culture, Lecture Publique, Patrimoine, Actions et Equipements Sportifs	Sébastien Guillaud
7	Eau potable, Assainissement, Collecte et Valorisation des Déchets	Jean-Michel Drevet
8	Travaux, Maintenance et Sécurité, Voirie	Maurice Bonnet Piron

12. Vote d'un tarif enlèvement dépôts sauvages

M. le maire explique que des dépôts sauvages sont de plus en plus fréquents sur la commune. L'enlèvement et le nettoyage de ces déchets a un coût qu'il convient de répercuter aux propriétaires indécents.

Le conseil à l'unanimité fixe les tarifs suivants :

- a) 30 € pour le dépôt de déchets ménagers ou assimilés et 60 € si récidive
- b) 100 € pour le dépôt sauvage d'encombrant et 160 € si récidive

13. Questions diverses

- a) Avancement bloc mairie : A priori livraison mi-février 2016. Une visite est possible le 23 janvier à 10H00
- b) Le renforcement réseau orange/internet va bientôt démarrer pour une ouverture commerciale prévue pour le mois de mai 2016

Fin de la séance du Conseil Municipal 23h30